

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 16 décembre 2011

Le Conseil Municipal d'ITXASSOU s'est réuni en séance publique le 16 décembre 2011 sous la présidence de M. **GAMOY**, Maire.

2011ko abendoaren 16an, Itsasuko Kontseilua bildu da GAMOY auzapezaren lehendakaritzapean.

Présents / **Hor zirenak** : MM. CARDON - ETCHEVERRY - GOÑI – HARISPOUROU - IRIQUIN - ITURBURUA – LURO - MACHICOTE-POEYDESSUS - SAINT-PIERRE - URRUTY *jaun andereak*

Absents excusés / **Barkatuak** : MM. BORDA - DARQUY - DUCASSOU - ETCHEPARE - LACO - LASSAU-GARAT - TEILLERIE *jaunak*

Pouvoirs : Mme LASSAU-GARAT a donné pouvoir à M. ITURBURUA
Mme LACO a donné pouvoir à M. IRIQUIN
Mme ETCHEPARE a donné pouvoir à M. CARDON

Secrétaire de séance / Idazkaria : M. **ITURBURUA Jauna**

Avant d'ouvrir la séance Jean-Paul IRIQUIN présente au nom du Conseil Municipal ses condoléances à M. GAMOY pour le décès de sa mère et fait part de la carte de remerciements reçue en Mairie.

Après avoir adopté le procès-verbal de la dernière séance, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

Aitzineko bilkuraren bilduma onartua izanez geroz, kontseiluak segidan emanak diren deliberoak hartu ditu :

1 – CRECHE

Le Maire indique que les travaux sont terminés, que l'équipe professionnelle a été recrutée et que le service va ouvrir ses portes le 2 janvier 2012 pour accueillir les enfants à compter du 9 janvier 2012.

Il indique que depuis le lancement de ce dossier il était entendu que la gestion de la structure serait associative. Il propose à l'assemblée d'asseoir officiellement ce choix de mode de gestion et de confier la gestion de la structure à l'Association « LEKUONEAN ».

Le Conseil accepte à l'unanimité des présents.

Le Maire indique également que les locaux appartiennent à la Mairie et qu'il convient donc de les louer à l'Association « Lekuonean » pour l'exécution du service. Il propose à l'assemblée :

- 1/ de fixer le montant du loyer,
- 2/ d'arrêter le projet de convention fixant mise à disposition à titre onéreux du bâtiment

Jean-Paul ITURBURUA donne lecture de cette convention en précisant que celle-ci sera établie pour un an, à charge des parties d'en redéfinir les termes avant la fin de l'année 2012 en tirant partie des enseignements d'une année de fonctionnement.

Le Conseil Municipal arrête le montant du loyer à 900 € mensuels et autorise le Maire à signer la convention telle que définie.

Jean-Michel GOÑI demande des précisions quant à la participation de la commune de LOUHOSSOA. Il est précisé que LOUHOSSOA interviendra dans le fonctionnement de la structure en versant une subvention de fonctionnement dont le montant répondra à une répartition de : 2/3 ITXASSOU – 1/3 LOUHOSSOA.

Jean-Paul IRIQUIN pour sa part se fait préciser que le loyer ne répond pas à un tarif préférentiel lequel ferait peser une charge supplémentaire sur le budget d'ITXASSOU. Il est indiqué que ce tarif a été étudié notamment au regard de structures nouvellement créées et de surfaces équivalentes. De plus il est rappelé que ces conditions courent sur une année et sont susceptibles d'évoluer notamment au vu du bilan d'une année de fonctionnement.

Michel CARDON quant à lui se fait préciser les notions de responsabilité quant au public accueilli.

2 – BUDGET : AJUSTEMENTS

A quelques jours de la clôture de l'exercice budgétaire il a été procédé à un examen des sections investissement et fonctionnement. Il s'avère que seuls quelques virements de crédits sont nécessaires en section de fonctionnement d'article à article sachant que dans tous les cas les chapitres comptent les crédits nécessaires.

Tel est le cas notamment pour les lignes :

- entretien de voirie
- transport scolaire : participation de la Commune au Conseil Général
- contrats de maintenance
- frais de colloque et séminaire : article sur lequel la perception a imputé les frais de traduction pour les journées pyrénéennes.

3 – QUESTIONS DIVERSES

- **Propriété JULIENNE** : le Maire indique que dans le cadre de la vente de la propriété JULIENNE :
 - les héritiers ont proposé de céder à la Commune pour l'euro symbolique une parcelle située au lieu-dit « Arrokararay »
 - parallèlement la Commune a proposé de faire l'acquisition d'une parcelle située au droit de la route des Ecoles près de l'Ikastola. Ce tènement permettrait de réaliser des aménagements de voirie de nature à améliorer la circulation et le stationnement. La parcelle a fait l'objet d'une évaluation par le service des Domaines et a été estimée pour une valeur de 150 Euros.

Le conseil municipal retient le principe de ces acquisitions, désigne Maître de Rezola en qualité de Notaire et autorise le Maire à signer l'acte notarié à venir dont les frais seront supportés par la Commune.

- **SIVU NATURA 2000** : le maire rappelle que le Conseil avait délibéré sur le principe de l'octroi d'une subvention exceptionnelle par la Commune au SIVU à titre d'avance budgétaire. Aujourd'hui Jean-Paul IRIQUIN précise que par délibération du 17 novembre 2011 le SIVU s'engage à rembourser cette somme sur son budget 2012.
- **Route de Xaraitoa** : M. le Maire donne lecture d'une correspondance de M. NODEN informant la commune de son installation à la ferme Markista. De fait se pose le problème d'accès, la propriété du chemin étant revendiquée par M. POCORENA. Dans un premier temps une rencontre va être initiée avec le Conciliateur de justice. Le Conseil insiste sur la nécessité de régler ce dossier. Jean-Paul IRIQUIN est d'avis que la conciliation peut aboutir.

- **Route de Garazinania** : le Maire donne lecture d'une correspondance des riverains de cette voie lesquels dénoncent un manque d'entretien des bois situés en bordure de route. Cette situation est à l'origine d'un problème récurrent de chutes d'arbres provoquant des perturbations sur les réseaux et multipliant les problèmes d'accès coupé. Un courrier a été adressé à M. NEYS propriétaire. Le Conseil, compte tenu du problème de sécurité publique ici posé, va également enjoindre M. NEYS de procéder aux coupes et abattages nécessaires (envoi d'une mise en demeure en LRAR).
- **Urbanisme** : le Maire indique que dès janvier 2012 le Conseil sera amené à travailler les projets « Ordokia » et « Oilomokonia ». Pour l'heure la Commune attend des éléments qui doivent lui être communiqués par, respectivement, le Service « urbanisme » de la Maison des Communes et les services de l'EPFL.
Le Maire insiste sur l'importance de suivre ces réunions de travail.
Jean-Paul IRIQUIN intervient quant à lui sur la révision générale du PLU qui est à initier en 2012 : il est nécessaire ici de réfléchir sur les conditions de lancement du dossier (appel à un cabinet privé via un appel d'offres ou recours au service « urbanisme » de la Maison des Communes).
La prochaine réunion de travail avec les services de PAU sera l'occasion de trancher cette question.
- **Personnel communal** : le Maire indique que 2 agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade. Il sollicite du Conseil la transformation des 2 postes concernés. Avis Favorable.

INFORMATIONS

- Le Maire invite Pierre HARISPOUROU à faire un bilan d'une part de la régularisation des concessions et d'autre part des travaux entrepris ou à venir au cimetière.
Le Jardin du Souvenir est en phase d'achèvement. S'agissant de la réalisation de colombarium, la Commission travaille sur le projet et son estimation financière. Le maire attire l'attention sur la nécessité de ne pas modifier, à l'occasion de cette réalisation, les murs d'enceinte tels qu'existants au jour d'aujourd'hui.
- La commune est destinataire d'un courriel de la Régie des Eaux de Bayonne l'informant de son intention de démolir la maison (ancien logement de fonction inhabité depuis des années) dont elle est propriétaire pour n'y garder qu'un local technique.
Le Conseil souhaite que le Maire se rapproche de ce service afin de connaître les éventuelles modalités de cession du bâtiment à la commune avant de se prononcer en faveur de la démolition.
- Jean-Paul IRIQUIN indique que dans le cadre des affaires agricoles, les déclarations relatives aux ovins, bovins et caprins se feront désormais par internet. Il sollicite de la Commune la possibilité pour les éleveurs de bénéficier des services de la Mairie pour réaliser ces télé-déclarations.
Avis Favorable.
- Jean-Michel GOÑI fait le point de l'ensemble des travaux d'enfouissement de réseaux et autres travaux d'électrification.
- Le Maire informe l'assemblée que le Syndicat d'Assainissement Collectif URA a voté une tranche de travaux pour la Commune d'ITXASSOU sur son budget 2012 : il s'agit du quartier Errobi, depuis le Garage Catelin en direction du Rafting Evasion.